

III. Les enjeux à l'échelle intercommunale et communale

Les cartes 1/2500e du REDI ne constituent que des orientations générales, à l'échelle du département. Elles doivent impérativement être retravaillées et complétées :

- ▶ à l'échelle d'un territoire, avec par exemple, un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- ▶ à l'échelle de la commune pour un projet précis, au Plan local d'urbanisme (PLU) par exemple.

Les enjeux d'importance communale et intercommunale sont également essentiellement liés à la fragmentation paysagère et aux infrastructures de transport. A cette échelle, les points de conflits n'ont pas tous pu être inventoriés dans le REDI. Au niveau des communes, il est indispensable de réfléchir à la gestion des espaces urbains et ruraux pour maintenir ou rétablir des axes de déplacement de la faune existants sur les communes concernées.

Des obstacles importants peuvent, pour certaines espèces, être un simple filet de protection des cultures, un mur d'enceinte totalement clos, un seuil sur des cours d'eau, un alignement d'éclairage public ou une canalisation bétonnée avec de fortes pentes, etc.

Localement, les points prioritaires se déclinent par rapport aux enjeux départementaux. Ce sont :

▶ **la protection des réservoirs de biodiversité** : les zones réservoirs utilisées dans l'étude du REDI sont pour la majorité des sites protégés ou des zones identifiées par un inventaire de faune ou de flore. Il s'agit par conséquent de zones qui ne recouvrent qu'une partie des zones intéressantes. Le programme des espaces naturels sensibles communaux géré par le Conseil général s'inscrit parfaitement dans cette logique.

La démarche initiée par la Directive Habitats visant la désignation du réseau Natura 2000 devrait logiquement conduire à une réflexion plus systématique sur l'identification des habitats et des espèces inscrites dans les annexes I et II de la directive. Ces données, qui viendront progressivement compléter les zones réservoirs utilisées dans le REDI, permettront notamment d'analyser de manière appropriée aussi bien les sites Natura que le REDI lui-même, en pratiquant des tests de suivis de dispersion d'espèces et de dynamique de populations.

